



*Située à deux pas du Trocadéro,
dans un environnement calme
et agréable, notre clinique se veut
un lieu idéal pour votre bien-être.*

Clinique Pétrarque

Clinique
de Chirurgie
Esthétique
& Plastique





Sommaire

Présentation de la Clinique	p.2
L'équipe médicale	p.3
L'hospitalisation	p.3
Le séjour	p.4
La sortie	p.5
La Démarche Qualité	p.6
La Charte de la personne hospitalisée	p.7/8
L'environnement de la Clinique	p.9
Le plan de la Clinique	p.10

Bienvenue à la Clinique Pétrarque

Clinique de Chirurgie Esthétique

La Clinique est située au 6 Square Pétrarque (Paris 16e), dans un cadre calme et privilégié.

Elle est dédiée au bien-être, à la beauté, et offre un plateau technique de chirurgie et de médecine esthétique.

Les techniques de pointe, la sécurité et le confort des patients en sont les priorités.

Des équipes attentionnées et à votre écoute sont disponibles 24h/24.

L'établissement répond aux exigences :

- de la loi du 4 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- du décret du 11 Juillet 2005 relatif aux conditions techniques de fonctionnement des installations de chirurgie esthétique



Présentation de la Clinique



La Clinique est organisée sur 4 niveaux :

Au niveau -1

- Consultations d'anesthésie
- Médecine esthétique (traitement des rides, comblement, peelings, mésothérapie)
- Un plateau laser (traitements de la peau, photo rajeunissement, tâches pigmentaires, couperose, épilation longue durée)
- Implants capillaires

Au rez-de-chaussée

- L'accueil
- Consultations de médecine esthétique avec salle d'attente
- Le bloc opératoire avec :
 - trois salles d'intervention
 - une salle de réveil

Au niveau 1

- L'accueil principal
- Le secrétariat
- Une salle d'attente
- Deux cabinets de soins postopératoires
- Un cabinet de consultation de chirurgie

Au niveau 2

- Le service d'hospitalisation
- La salle de soins infirmiers





L'hospitalisation

Le jour de votre admission, une secrétaire médicale procédera aux formalités administratives :

- Enregistrement de votre entrée
- Confirmation de votre devis
- Signature du consentement éclairé
- Formalités administratives et comptables

La secrétaire médicale vous accompagnera dans votre chambre où vous serez pris(e) en charge par une infirmière de soins.



L'équipe médicale

L'équipe est composée de plus de 20 professionnels, chirurgiens, médecins anesthésistes, médecins, infirmiers, aides-soignantes, secrétaires, dont le nom et la fonction sont précisés sur un badge.

Tout au long de votre prise en charge, l'équipe médicale se tient à votre disposition pour vous délivrer une information claire, compréhensible et adaptée.

Toute l'équipe est tenue au respect du secret professionnel.





Votre prise en charge

Le jour de votre intervention, n'oubliez pas de vous munir de :

- vos résultats d'examens de laboratoire ainsi que de votre carte de groupe sanguin
- vos radiographies (si prescrites)
- votre électrocardiogramme (si prescrit)
- les traitements prescrits par l'anesthésiste
- tout autre examen ou renseignement qui pourrait être utile

Si votre intervention nécessite une anesthésie générale, l'équipe soignante (infirmières et aides-soignantes) effectueront vos soins et vous aideront dans vos gestes quotidiens (toilette, repas...). Une collation vous sera servie le soir éventuellement.

En cas d'anesthésie locale, la collation vous sera servie après l'intervention.

Les accompagnants

Une liste d'hôtels de proximité sera communiquée, en cas de besoin, aux personnes accompagnantes par la secrétaire médicale.

L'hygiène

Pour prévenir le risque infectieux, des solutions hydro-alcooliques pour la désinfection des mains

sont à votre disposition à tous les étages.

Conformément au Décret n° 2006-1386 interdisant de fumer dans les lieux publics, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de la Clinique. Il est préférable de vous munir de substituts nicotiniques pendant votre hospitalisation.

Prestations proposées

Téléphone : Toutes les chambres sont pourvues de téléphone. Le service est accessible et sans frais. Pour une communication extérieure, composez le « 0 », puis le numéro de votre correspondant.

Téléviseur : Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur.

Sécurité des biens : La Clinique est un lieu ouvert. Il est recommandé de ne pas apporter des objets de valeur (alliance, bijou, montre...) ou des sommes d'argent importantes.

Si nécessaire, vous pouvez disposer d'un coffre auprès des infirmières, contre signature du registre de dépôt de valeurs.

En cas de refus de dépôt, la Clinique se dégage de toute responsabilité (vol ou détérioration).



La sortie

La date de votre sortie est déterminée au moment de la consultation de chirurgie.

Votre sortie s'organiserà le jour même pour la chirurgie ambulatoire (accompagnement obligatoire), soit le lendemain matin, vers 9h, pour une chirurgie sous anesthésie générale, après la visite du chirurgien et de l'anesthésiste. Le chirurgien et le médecin anesthésiste signent votre bulletin de sortie.

Vos documents médicaux vous seront restitués par l'infirmière de soins.

Dans un souci d'amélioration constant, nous vous invitons à remplir un questionnaire de satisfaction anonyme qui se trouve dans la chambre.

Votre avis sur la qualité du séjour nous intéresse. Vos idées et vos observations nous permettent d'améliorer la qualité des prestations délivrées.

Pour votre sortie, prévoyez d'être accompagné(e).



La Démarche Qualité



De nombreuses instances participent au fonctionnement de l'Établissement.

Elles interviennent notamment sur la qualité des soins et de la prise en charge :

Le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) :

Ce Comité a pour mission d'assurer la prévention et la surveillance des infections nosocomiales (infections contractées lors de l'hospitalisation). Il définit les actions d'information et de formation en matière d'hygiène (surveillance de l'environnement, protocoles d'hygiène des mains, protocoles de soins infirmiers...).

L'hygiène est l'affaire de tous : professionnels, personnes hospitalisées et visiteurs. N'hésitez pas à demander des informations aux professionnels soignants et veillez à respecter les consignes données.

La CRUQPC (Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de Prise en Charge) :

Cette Commission veille au respect des droits des usagers et facilite vos démarches afin que vous puissiez exprimer vos remarques.

Il vous est possible, à tout moment, de prendre contact avec la secrétaire responsable des relations avec les patients présente au sein de l'établissement.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de contacter le représentant des usagers . Ses coordonnées sont à votre disposition auprès de la secrétaire médicale.

Le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) :

Ce Comité a pour objectif l'amélioration de la qualité de prise en charge préventive et curative de la douleur aiguë ou chronique des patients.

La prévention, la prise en charge et le soulagement de la douleur font partie de votre traitement. N'hésitez pas à appeler l'infirmière de soins si vous ressentez une douleur. Des antalgiques vous seront administrés.



La Charte de la personne hospitalisée

(Annexée à la Circulaire du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée)

Le Code de la Santé Publique régit notamment les droits et les devoirs des personnes hospitalisées.

La « Charte de la personne hospitalisée » rassemble en 11 principes fondamentaux l'ensemble des directives.

1 « Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées »

2 « Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 « L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement *».

4 « Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées ».

5 « Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage ».

6 « Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra ».

7 « La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose ».

8 « La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité. »

9 « Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent. »

10 « La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit ».

11 « La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux ».

* Le patient, s'il le souhaite, pourra désigner une personne de confiance de son choix, et en informer les secrétaires médicales.

Vos droits

Vous pouvez accéder à votre dossier médical, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignerez.

Vous devez en faire la demande par écrit au Directeur de l'Établissement.



Un environnement reposant



La Clinique vous accueille



Clinique Pétrarque

6, Square Pétrarque
75116 Paris

Entrée : 33, rue Scheffer

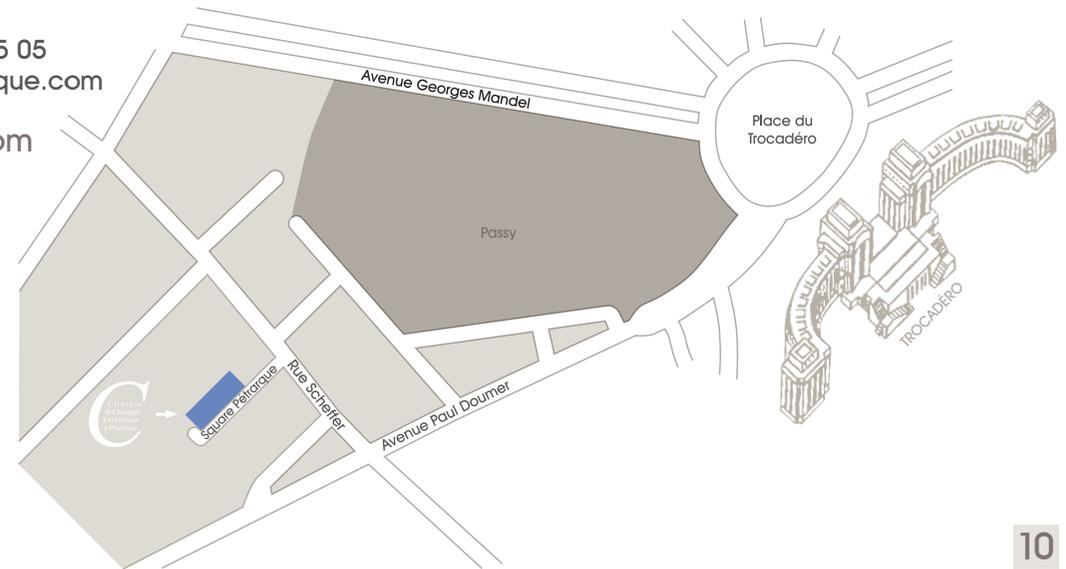
Métro : Lignes 6 ou 9, station Trocadéro
(sortie avenue Paul Doumer)

Bus : 22 ou 32, arrêt Scheffer

Bureau de consultation : 01 53 70 05 05

E-mail : contact@clinique-petrarque.com

www.clinique-petrarque.com



Clinique
de Chirurgie
Esthétique
& Plastique



Clinique Pétrarque